

## COMMUNE D'ÉANCÉ

### Registre des délibérations 1908-1925 (extraits)

#### **16 août 1908** (p. 2)

-Considérant que le sieur Pierre Lebreton, réserviste de la classe 1892, doit accomplir une période d'exercice de treize jours dans le courant du mois de septembre prochain est dans l'indigence, marié et père de 4 enfants ne bas âge, le Conseil vote une somme de 1 F 75 à prélever sur la subvention accordée par la commission départementale pour secours aux réservistes et territoriaux.

#### **20 septembre 1908** (p. 3)

-Lecture d'une lettre de M. l'abbé Bécél, recteur d'Eancé : « Le 16 septembre 1908, Monsieur le Maire, Comme vous le savez j'ai élevé à mes frais il y a quelques années, sur le terrain du presbytère, une remise ouverte pour mettre à l'abri paille foin ou autres choses. J'aurais besoins pour divers motifs de fermer entièrement cette construction et de la compléter : je le ferai par une maçonnerie en briques, y laissant les ouvertures nécessaires. Je viens vous demander, Monsieur le Maire, d'autoriser ce travail et vous prie d'agréer mes sentiments respectueux ». Autorisation mais sans recours au cas où il viendrait à quitter le presbytère que la commune lui loue.

#### **22 novembre 1908** (p. 4 à 7)

-Budget chemins vicinaux pour 1909 (indemnités de carrière, achat de poudre et mèches...)

-Nomination de la Commission pour la révision de la liste électorale de 1907 : Louis Laîné, Julien Robert et Félix Havard (conseillers municipaux).

-Liste de propositions de répartiteurs *titulaires* et suppléants pour l'année 1909 : Julien Duclos au Breil Chevière, François Soulas à la Cour, Théophile Gautier à la Thioulais, Pierre Boulet à Lardouet, Emile Houssais à la Guérivais, Louis Théaudière aux Haies, Louis Beaudouin au Tertre, Jean Tessier à la Bertrie, Théophile Bouvry à la Poissonnière, Jean Duclos à la Gandonnais. *Suppléants* : Louis Hunault à la Grée, Auguste Gérard à Villeneuve, Mathurin Vallais à la Hervaudière, Pierre Chevallier à la Gandonnais, Félix Jamelot au Bois Déré, René Hamon à la Bertrie, Célestin Boucault au Sauzay, Julien Vengeant fils à la Sagourais, Félix Havard à la Thioulais, Louis Chevrolier aux Masses. *Répartiteurs étrangers* : Jean Durand à Chelun, Henri Maillard à Senonnes, Jean Lanoë à Martigné-Ferchaud, Hyacinthe Hunault à Martigné-Ferchaud, Pierre Henry à Martigné-Ferchaud, Louis Vengeant à Senonnes, Auguste Salmon à Martigné-Ferchaud, Gustave Belloir à Martigné-Ferchaud.

-Liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite : 51 personnes.

#### **7 février 1909** (p. 7)

-Demande d'allocation journalière de Mme Vve Groulet dont le fils unique est soldat au 41<sup>ème</sup> R.I.

#### **22 mai 1909** (p. 7 à 14)

-Comptes, vente d'herbe cimetièrre, chemins vicinaux.

-Etablissement d'un troisième réseau téléphonique départemental. Inutile.

-Demande d'assistance en faveur de Jeanine Garel veuve Madiot, acceptée par la Commission.

**18 juillet 1909** (p. 14)

-Le Maire demande au Conseil son avis sur le maintien ou la suppression de l'imposition pour insuffisance de revenus.

**19 septembre 1909** (p. 15)

-Deux membres pour la révision de la liste électorale de la Chambre de commerce de Rennes : MM. Hamon et Hunault.

**21 novembre 1909** (p. 16 à 18)

-Budget chemins vicinaux pour 1910

-Nomination de la Commission pour la révision de la liste électorale de 1910 : Julien Robert et Louis Hunault et Jean Duclos (conseillers municipaux).

-Liste de propositions de répartiteurs *titulaires* et suppléants pour l'année 1909 : Théophile Gautier à la Thioulais, Pierre Boulet à Lardouet, François Soulas à la Cour, Emile Houssais à la Guérivais, Louis Théaudière aux Haies, Louis Beaudouin au Tertre, Louis Hunault à la Grée, Pierre Noury au Plinbois, René Morin au Bourg, Pierre Boulay à la Hamonais. *Suppléants* : Auguste Gérard à Villeneuve, Mathurin Vallais à la Hervaudière, Pierre Chevallier à la Gandonnais, Félix Jamelot au Bois Déré, René Hamon à la Bertrie, Célestin Boucault au Sauzay, Julien Vengeant fils à la Sagourais, Félix Havard à la Thioulais, Louis Chevrolier aux Masses, François Chantebel au Mottay. *Répartiteurs étrangers* : Louis Vengeant à Senonnes, Auguste Salmon à Martigné-Ferchaud, Gustave Belloir à Martigné-Ferchaud, Jean Lanoë à Martigné-Ferchaud, Isidore Sorieux à Chelun, Hyacinthe Hunault à Martigné-Ferchaud, Joseph Vallais à Martigné-Ferchaud, Thomas Poulain à Chelun.

-Liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite : 51 personnes.

-Demande d'assistance en faveur du sieur Joseph Hubert qui est invalide.

**19 décembre 1909** (p. 19 à 20)

-Demande d'allocation journalière faite par M. Gastineau père, de Jean Gastineau soldat au 124<sup>ème</sup> R.I. Considérant que le père Gastineau est sans fortune et d'une mauvaise santé que sa femme est décédée le 2 décembre et qu'il a encore 11 enfants, 10 garçons et 1 fille, que son fils aîné soldat est son seul soutien, approbation.

**9 janvier 1910** (p. 20)

-Demande de secours de la fille mère Jeanne Groulet afin de l'aider à élever son enfant, approbation.

**23 janvier 1910** (p. 21)

-Communication de la police d'assurance contre l'incendie de l'église et du mobilier. Tant qu'à l'assurance du presbytère, elle sera payée par le desservant qui en est locataire

**6 février 1910** (p. 21, 22, 23)

-Demande d'assistance en faveur du sieur François Jemin, acceptée par la Commission.

-Circulaire de M. le Préfet relative aux inondations à Paris. Le Conseil vote une somme de 25 F.

-Circulaire de M. le Préfet relative à l'évaluation des propriétés non bâties et invitant le Conseil à désigner des classificateurs *titulaires et suppléants* appelés à concourir au travail d'évaluation des propriétés non bâties. Après délibération, ont été nommés :

-Alexis Boucault à la Baumerie, Louis Laîné à la Guérivais, Augustin Beaudouin au Tertre, Julien Rimbert au Bois Déré, Jean Duclos à la Gandonnais, Théophile Bouvry à la Poissonnière, René Hamon à la Bertrie, François Soulas à la Cour, Félix Havard à la Thioulais, Mathurin Vallais à la Hervaudière, Louis Dutertre au Plinbois, René Robert à la Pâtüre. *Etrangers* : Henri Maillard à Senonnes, Jean Lanoë à Martigné-Ferchaud, Jean Durand à Chelun, Louis Vengeant à Senonnes, Joseph Vallais à Martigné-Ferchaud, Armand Bouvet à Rannée, François Jolys à Martigné-Ferchaud, Hyacinthe Hunault à Martigné-Ferchaud.

### **13 mars 1910** (p. 23)

-Demande de bornage faite par M. Durand, propriétaire riverain de la cour de récréation de l'école des garçons.

### **1er mai 1910** (p. 23 à 26)

-Projet d'échange entre la commune d'Eancé et M. Jean Marie Durand, propriétaire demeurant à la Biltière en Chelun, époux de Mme Marie Reine Marion, d'immeubles au bourg d'Eancé. Accord.

-Communication d'une demande d'acquisition de terrain faite par M. Belloir, propriétaire d'une ferme située au village du Plainbois.

### **23 mai 1910** (p. 26 à 31)

-Vente d'herbe du cimetière. Les comptes et les chemins vicinaux.

### **17 juillet 1910** (p. 32)

-Le Conseil, considérant que les cabinets d'aisance de l'école des garçons sont très mal situés pour l'instituteur comme pour les élèves et dans un très mauvais état, décide qu'il est nécessaire de les reconstruire plus à proximité de l'école dans l'intérêt du maître et des élèves et après avoir pris l'avis de Monsieur l'Inspecteur primaire, décide la construction de trois cabinets et de quatre urinoirs. Devis s'élevant à 550 F 84 cts, travaux à faire pendant les vacances, souhait de traiter de gré à gré avec l'entrepreneur Chabot attendu qu'il est très bon ouvrier et exécute ses travaux promptement.

### **11 septembre 1910** (p. 33)

-Deux membres pour la révision de la liste électorale de la Chambre de commerce de Rennes : MM. Hamon et Havard.

### **9 octobre 1910** (p. 34, 35)

-Communication d'une délibération du Conseil de la commune de Rougé demandant le transfert d'une foire. Approbation.

**23 octobre 1910** (p. 36)

-Réception définitive des travaux réalisés à l'école des garçons par Pierre Chabot, entrepreneur à Villepôt.

**27 novembre 1910** (p. 37, 38, 39)

-Budget chemins vicinaux.

-Nomination de la Commission pour la révision de la liste électorale de 1907 : Louis Hunault, Jean Duclos et Félix Havard (conseillers municipaux).

- Liste de proposition de répartiteurs *titulaires et suppléants* pour l'année 1911 : Théophile Gautier à la Thioulais, François Soulas à la Cour, Emile Houssais à la Guérivais, Louis Théaudière aux Haies, Louis Beaudouin au Tertre, Louis Hunault à la Grée, René Morin au Bourg, Jean Vivien au Plinbois, Eugène Maussion au Hec, Alexandre Tabouret à Vauvert. *Suppléants* : Louis Chevrolier aux Masses, Auguste Gérard à Villeneuve, Mathurin Vallais à la Hervaudière, Pierre Chevalier à la Gandonnais, René Hamon à la Bertrie, Félix Havard à la Thioulais, François Chantebel au Mottay, François Pourias au Bois Déré, Charles Valotaire à Bodin, François Rigault au Bourg. *Etrangers* : Hyacinthe Hunault à Martigné-Ferchaud, Henri Maillard à Senonnes, David pharmacien à La Guerche, Joseph Olivry à Martigné-Ferchaud, Jean Durand à Chelun, François Roulin à Forges, François Peltier à La Rouaudière, Pierre Georget à Forges.

-Liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite pour 1911 : 50 personnes.

-Demande d'assistance en faveur du sieur Jean Cointet qui est invalide et qui a été acceptée par la Commission.

**11 décembre 1910** (p. 39, 40)

-Communication d'un rapport de l'agent voyer cantonal relative à une prime mensuelle à accorder aux enfants du sieur Grielles, cantonnier des chemins vicinaux de la commune d'Eancé. Vote : 3 F par mois pendant l'année 1911 à Marie Grielles née le 8 septembre 1901. Tant qu'au troisième enfant Grielles né le 8 novembre 1910, il est décédé le 24 novembre 1910.

**26 février 1911** (p. 41)

-Communication d'une délibération du Conseil de la commune de Retiers demandant le transfert de la foire du premier lundi de septembre au deuxième lundi d'octobre. Approbation.

**26 mars 1911** (p. 41, 42)

-Communication d'une circulaire de M. le Préfet relative à la nomination d'une commission chargée de dresser la liste des assurés ayant droit aux retraites ouvrières et paysannes. Nommés : Auguste Boisard, charpentier au bourg ; Emile Malaunay, salarié au bourg.

**22 mai 1911** (p. 43 à 47)

-Vente d'herbe du cimetière par adjudication. Chemins vicinaux.

**22 juillet 1911** (p. 48)

-Maintien du chiffre actuel de 8 F 50 par mois et par vieillard attendu que tous les assistés de la communes ont par ailleurs des ressources suffisantes.

**3 septembre 1911** (p. 49, 50)

-Les comptes.

-Deux membres pour la révision de la liste électorale de la Chambre de commerce de Rennes : MM. Hamon et Hunault.

**19 novembre 1911** (p. 51 à 54)

-Budget chemins vicinaux pour 1912.

-Liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite pour 1912 : 52 personnes.

-Nomination de la Commission pour la révision de la liste électorale de 1912 : Louis Laîné, Jean Duclos et Félix Havard (conseillers municipaux).

- Liste de proposition de répartiteurs *titulaires et suppléants* pour l'année 1912 : Théophile Gautier à la Thioulais, François Soulas à la Cour, Emile Houssais à la Guérivais, Louis Théaudière aux Haies, Louis Beaudouin au Tertre, Louis Hunault à la Grée, René Morin au Bourg, Auguste Gérard à Villeneuve, Mathurin Vallais à la Hervaudière, Pierre Chevalier à la Gandonnais. *Suppléants* : Félix Havard à la Thioulais, François Chantebel au Mottay, François Pourias au Bois Déré, Charles Valotaire à Bodin, Pierre Charron à la Voitonnois, Julien Vengeant fils à la Sagourais, Pierre Noury au Plinbois, Augustin Chantebel au Hec, Pierre boulet à Lardouet, Armand Roulin à la Baulmerie. *Etrangers* : David pharmacien à La Guerche, Joseph Olivry à Martigné-Ferchaud, Jean Durand à Chelun, François Jolys à Martigné-Ferchaud, Salomon ferblantier à Martigné-Ferchaud, Gustave Belloir à Martigné-Ferchaud, Louis Vengeant à Senonnes, Thomas Poulain à Chelun, Joseph Vallais à Martigné-Ferchaud.

**24 décembre 1911** (p. 54, 55)

-Demande d'allocation journalière faite par Mme Jeanne Marie Groulet, femme du sieur Emile Landais de la classe 1910 et actuellement soldat au 151<sup>ème</sup> R.I. 11<sup>ème</sup> compagnie en garnison à Verdun, deux enfants en bas âge. Approbation.

**11 février 1912** (p. 55, 56)

- Demande d'allocation journalière faite par le sieur Louis Chevrolier cultivateur attendu que son fils Louis fait partie de la classe 1911. Considérant que les époux Chevrolier sont sans fortune, qu'ils font valoir comme fermiers une ferme de 15 ha, le père âgé de 59 ans a les mains à moitié invalides, la mère âgée de 48 ans est atteinte de rhumatisme articulaire chronique qui l'empêche de travailler, d'où il suit que le départ de son fils fera un tort considérable attendu qu'il n'aura plus que ses jeunes filles et un fils âgé de 13 ans pour l'aider, pour ces motifs approbation à l'unanimité.

**8 avril 1912** (p. 57, 58)

- Demande de secours en faveur d'un enfant Lebreton âgé de 16 mois à condition qu'il soit en nature car s'il est accordé en argent il ne profitera pas à l'enfant attendu que sa mère le dépensera au cabaret.

**19 mai 1912** à 8 h du matin (p. 58 à 61)

-Les membres du Conseil proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 5 mai se sont réunis dans la salle de la mairie : Augustin Boulet, Jean Marie Duclos, Célestin Bouvet, Alexis Boucault, René Hamon, Théophile Bouvry, Félix Havard, Louis Hunault, Louis Laîné, René Morin, Julien Robert, François Cado, François Soulas. Célestin Bouvet élu maire (11 voix). Alexis Boucault élu adjoint (12 voix).

-Election de deux délégués pour la commission administrative du bureau de bienfaisance : M. Bécél (12 voix), M. Alexis Boucault (12 voix).

**4 juin 1912** (p. 62 à 66)

-Comptes et chemins vicinaux.

**30 juin 1912** (p. 66, 67, 68)

-Le Conseil considérant que la salle de la mairie ne contient que 22 m<sup>2</sup> et par conséquent beaucoup trop petite et que pour y arriver il faut passer par le corridor à côté de la cuisine de l'instituteur monter l'escalier et passer le couloir qui conduit à ses appartements, ce qui est très gênant. Pour ces motifs le Conseil décide de faire construire une mairie dans un terrain situé à l'est de la maison d'école des garçons et qui appartient à la commune. Présentation plan et devis de 2 478,91 F approuvé à l'unanimité. A traiter de gré à gré avec M. Chabot entrepreneur qui accepte de construire pour le 1<sup>er</sup> novembre prochain, ensuite la pièce actuelle sera mise à disposition de l'instituteur qui n'a qu'une chambre, un cabinet et une cuisine.

-Demande d'allocation journalière faite par Adèle Sinoir, veuve Moutel. Considérant que la veuve Moutel n'a aucune ressource pour vivre que le produit du travail de ses deux fils qui sont bourelliers et dont l'aîné fait partie de la classe 1911 : approbation attendu que pendant l'absence de son fils il lui faudra payer un ouvrier pour le remplacer et le payer très cher.

**18 août 1912** (p. 69)

-Election deux membres pour la révision de la liste électorale de la chambre de commerce de Rennes : MM. Hunault et Morin.

**29 septembre 1912** (p. 70 à 77)

-Questionnaire au sujet de la loi 1884 sur l'organisation municipale.

*Questions générales.* **1.** Le Conseil est-il d'avis qu'avec le développement des mœurs et de l'éducation publique la commune peut être émancipée de la lourde tutelle administrative qui pèse sur elle ? R : Oui dans beaucoup de cas. **2.** Le Conseil est-il d'avis qu'en règle générale toutes les décisions du pouvoir électif local doivent être exécutoires sans qu'il soit nécessaire de les soumettre à l'approbation d'une autorité supérieure qui n'a pas le caractère électif ? R : Oui mais le ministère compétent peut être appelé à intervenir. **3.** S'il est utile d'instituer au profit des citoyens une voie de recours dans certains cas déterminés et d'ailleurs très peu nombreux contre les délibérations du Conseil municipal, ou faut-il porter recours pour qu'il soit rapidement jugé ? Au chef-lieu du département ? Ou à Paris ? Et quelle est l'autorité qui doit être chargée de le juger ? Le Préfet ou le

Conseil général ? Le ministre ou le Conseil d'Etat ? R : Chef-lieu de département. R : Le Conseil général ou le Conseil d'Etat.

*Questions spéciales.* I. Fonctionnement et attributions du Conseil municipal.

**1.** Faut-il que l'élection des Conseillers municipaux ait lieu comme précédemment au scrutin de liste majoritaire, ou bien faut-il appliquer à cette élection le principe de la représentation proportionnelle ? R : Au scrutin ordinaire. **1bis.** Pour appeler un plus grand nombre de citoyens aux affaires communales, faut-il augmenter le nombre de Conseillers municipaux dans les petites communes comme dans les grandes cités ? R : Non. **2.** Lorsque la commune a une grande population ou bien lorsqu'elle se compose de plusieurs agglomérations d'habitants séparées et qu'il est nécessaire soit pour faciliter le scrutin, soit pour ménager des intérêts distincts ou contraires de sectionner cette commune, faut-il que le Conseil général ait le pouvoir d'opérer le sectionnement électoral dès qu'il en est requis par les intéressés, c'est-à-dire sans délais ? R : Non. **3.** Lorsqu'il y a désaccord en matière de sectionnement électoral entre la décision du Conseil général et la délibération du Conseil municipal, ou les requêtes des intéressés, faut-il qu'il y ait un recours et que ce recours soit porté devant le Préfet ou devant le Ministre ? R : Devant le Conseil. **4.** Pour créer une commune nouvelle ou pour modifier le territoire d'une commune ou pour changer de dénomination, faut-il que la délibération des Conseils municipaux soit simplement soumise à l'approbation du Conseil général ou du Préfet, ou bien faut-il comme aujourd'hui et, suivant certaines distinctions, qu'elle soit transmise à l'examen du Conseil d'Etat ou du Ministre ou des Chambres ? R : Oui du Conseil d'Etat. **5.** Faut-il que les répartiteurs soient directement élus par le Conseil municipal, alors qu'aujourd'hui c'est l'administration qui les nomme, sur une liste double de présentation ? R : Nommés par le Conseil municipal. **6.** Les délibérations du Conseil municipal portant sur les conditions des baux, quelle qu'en soit la durée sur les ventes ou échanges de propriétés communales, sur les acquisitions d'immeubles, les transactions, les changements d'affectation d'une propriété communale, la vaine pâture, l'acceptation des dons et legs, même lorsqu'il y a réclamation des familles, l'établissement ou la suppression des foires et marchés, la création ou la suppression des rues, places, jardins publics, champs de foire, de tir ou de courses, toutes décisions, lorsqu'elles sont prises par le pouvoir électif de la commune exécutoires sans qu'il soit besoin de les soumettre à l'approbation de hauts fonctionnaires de la République ? R : Oui. **7.** Les budgets communaux, les impositions communales, les octrois, les divers droits communaux ou taxes municipales, doivent-ils être dispensés, lorsqu'ils sont légalement votés par les Conseils municipaux, de toute approbation des fonctionnaires de l'Administration supérieure ? R : Oui, sauf les impositions communales. **8.** Faut-il que le Conseil municipal ait le pouvoir de créer lui-même, et sans l'intervention du Pouvoir central de Paris, un hôpital, un asile, un hospice, un bureau de bienfaisance ? Faut-il que le nombre des administrateurs de ces établissements, élus par le Conseil, soit augmenté ? R : Oui, mais le Conseil composé de sept membres, le maire, un délégué du Conseil municipal et deux du Préfet. R : Oui de deux.

II. Attributions de la Municipalité.

**1.** Faut-il, à raison des attributions toujours plus nombreuses et plus lourdes qui pèsent sur les maires de France, que le nombre des adjoints (appelés plus encore par un usage nécessaire que par une législation imparfaite à aider les maires) soit augmenté ? Convient-il, notamment, que même dans les petites communes, le nombre des adjoints ne soit jamais inférieur à deux ? R : Non. R : Non, mais il

serait bon qu'un Conseiller municipal puisse être délégué officiellement pour remplacer en cas de besoin l'adjoint. **2.** Faut-il que les adjoints spéciaux chargés de suppléer les maires dans certains hameaux (qui momentanément se trouvent sans communication avec le chef-lieu communal) soient nommés par une simple délibération de la Commission départementale du Conseil général, ou bien faut-il qu'ils soient nommés, comme aujourd'hui, par un décret pris à Paris en Conseil d'Etat ? R : Non. **3.** Faut-il que le Préfet ait le pouvoir de suspendre indéfiniment l'exécution d'un arrêté pris par le Maire ? Convient-il, au contraire, que la durée de la suspension de l'arrêté soit limitée ? R : Non. R : Oui. **4.** Lorsqu'un arrêté légalement pris par le maire, en conformité des besoins ou des usages locaux, n'a été ni suspendu ni annulé par le Préfet, convient-il de laisser au Conseil d'Etat qui siège à Paris le pouvoir de mettre cet arrêté à néant ? R : Non. **5.** Convient-il enfin d'allouer aux maires, adjoint et Conseillers municipaux une indemnité pour les rembourser des dépenses que leur impose l'exercice de leur mandat et pour permettre à des citoyens, qui sont pleins d'intelligence et de dévouement mais sans fortune, d'occuper des fonctions électives dans la commune ? R : Non, mais il faudrait donner lorsqu'il est possible plus de facilités aux maires pour se rendre au chef-lieu de canton gratuitement sur les chemins de fer et tramways pour un cas spécial et franchise postale pour toutes correspondances avec les administrés. Les municipalités devraient être nommées pour six ans.

**17 novembre 1912** (p. 78, 79, 80)

-Communication d'une délibération du Conseil municipal de Renazé demandant la création d'un marché aux porcs, aux veaux et aux moutons le troisième vendredi de chaque mois. Approbation.

-Considérant que dans le milieu du bourg se trouve un carrefour avec embranchement de 4 routes, ce qui est très dangereux pour la circulation des voitures même quand il fait jour. En conséquence le Conseil à l'unanimité a décidé d'installer un réverbère pour éclairer les voyageurs avec voiture ou automobile et vote une somme de 65 F pour cette acquisition et l'éclairage.

-Liste des personnes admises en cas de maladie à l'assistance médicale gratuite en 1913 : 48.

-Commission pour la révision de la liste électorale : François Soulas, Jean Duclos et Félix Havard.

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1913. *Titulaires* : François Soulas à la Cour, Emile Houssais à la Guérivais, Louis Baudouin au Tertre, René Morin au Bourg, Auguste Gérard à Villeneuve, Mathurin Vallais à la Hervaudière, Pierre Chevalier à la Gandonnais, François Charron à la Roussière, Joseph Labbé à la Brillardière, Joseph Geffray à la Radumerie. *Suppléants* : Félix Havard à la Thioulais, Pierre Charron à la Voitonnois, Julien Vengeant fils à la Sagourais, Pierre Noury au Plinbois, Augustin Chantebel au Hec, Pierre Boulet à Lardouet, Armand Roulin à la Baumerie, René Hamon à la Bertrie, Théophile Bouvry à la Poissonnière, Mathurin Priou à Villeneuve. *Répartiteurs étrangers* : Jean Durand à Chelun, pharmacien David à La Guerche, François Jolys à Martigné-Ferchaud, Gustave Belloir à Martigné-Ferchaud, Louis Vengeant à Senonnes, Thomas Poulain à Chelun, Joseph Vallais à Martigné-Ferchaud, Henri Maillard à Senonnes.

-Demande d'assistance faite par la nommée Marie Gouesbet veuve Groulet, acceptée.

**2 janvier 1913** (p. 81)

-Communication de l'état nominatif des vieillards, des infirmes et des incurables admis à l'assistance.



**26 janvier 1913** (p. 81, 82)

-Demande d'assistance faite par la nommée Françoise Goulliot veuve Jamelot, acceptée.

**27 mai 1913** (p. 82 à 86 et 89 à 92)

-Vente d'herbe du cimetière.

-Considérant que la commune d'Eancé est très éloignée du bureau télégraphique et téléphonique et que les habitants de la commune désirent que soit installé un bureau téléphonique à Eancé. Pour ces motifs, le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien admettre la commune dans le réseau téléphonique pour correspondre avec Martigné-Ferchaud, ce qui rendra grand service aux habitants. Le Conseil demande que le bureau du téléphone soit installé au domicile du receveur ruraliste.

-Rapport des comptes et budget chemins vicinaux.

**1er juin 1913** à 2 heures de l'après-midi (p. 87)

-Le Conseil municipal, répondant aux vœux des habitants de la commune, s'est réuni sous la présidence de M. le Maire, pour assister à la bénédiction donnée par M. l'abbé Bécél, Recteur, au nouveau local devant servir de mairie. Signé : J. Bécél, Boucault, Bouvry, Cado, Chevalier, Cochin, Collet vicaire, Crosnier, Hunault, L. Jolys secrétaire de mairie, Laîné, Morin, Théaudière.

**8 juin 1913** (p.88, 89)

-Election délégués pour l'élection des sénateurs, 10 votants. Titulaires : Célestin Bouvet (9 voix) et Louis Laîné (9 voix). Suppléant : Théophile Bouvry (8 voix).

**6 juillet 1913** (p.93)

-Communication d'une délibération du bureau de bienfaisance relative à une demande de secours au nom du sieur Pierre Breton. Approbation de la décision de la Commission attendu que le sieur Breton a quitté la commune il y a très longtemps et n'y a par conséquent aucun domicile de secours.

-Considérant que la nouvelle mairie n'est point assurée contre l'incendie ainsi que les registres de l'Etat civil et les archives de la Mairie et qu'il y a lieu de faire cette assurance le plus tôt possible, en conséquence le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec un agent d'assurance de la Mutuelle

**17 août 1913** (p.94, 95)

-Demande d'assistance faite par le sieur François Guérin âgé de 72 ans, acceptée.

-Demande d'assistance faite par la Veuve Lévêque née Clouet, refusée attendu qu'elle a un gendre qui est dans l'aisance et peut subvenir aux besoins de sa belle-mère.

**31 août 1913** (p.95 à 97 )

-Présentation d'un état indiquant le nombre des familles nombreuses ayant droit à l'assistance. Après délibération, le Conseil fixe le taux de l'allocation à 5 F par mois.

-Communication de la loi du 17 juin 1913 relative à l'assistance aux femmes en couches. Après délibération, le Conseil fixe le taux de l'allocation à 50 centimes par jour.

-Communication de M. le Préfet concernant les débits de boissons. Après délibération, le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de fixer de distance pour l'ouverture des débits de boissons qui sont bien tenus au centre de l'agglomération, que si les débits existant au centre du bourg étaient supprimés les maisons n'auraient plus de valeur, les propriétaires ne trouveraient plus de locataires, les écoles sont placées de manière à n'être jamais gênées par les débits de boissons, que l'église a une enceinte réservée dotée de marches et entourée de grandes routes, le cimetière éloigné du bourg est disposé de manière qu'il n'y aura jamais ni constructions et par conséquent ni débits et que s'il y avait des désordres dans les débits c'est toujours ceux qui sont éloignés du centre de l'agglomération.

-Election deux membres pour la révision de la liste électorale de la Chambre de commerce : MM. Robert et Morin.

### **21 septembre 1913** (p.97 à 99 )

-Le Conseil municipal ratifie l'emploi des allocations de l'Etat attribuées à M. Jolys secrétaire de la Mairie pour participation au fonctionnement du service des retraites ouvrières et paysannes.

-Au sujet du sieur Breton, il a bien résidé pendant quelque temps au village de la Roussière il y a quelques années dans une maison qui n'était ni habitée ni habitable et elle est encore inoccupée, son lit consistait en fagots et un peu de paille, il n'a jamais payé de loyers, il voyageait comme il fait encore et de temps en temps il venait se mettre à l'abri dans cette maison. En conséquence à l'unanimité des membres présents le Conseil refuse de l'admettre à l'assistance au compte de la commune.

-Maintien du refus concernant la Veuve Lévêque attendu que son gendre Valotaire est dans l'aisance et peut procurer à sa belle-mère tout ce qu'il lui faut pour vivre.

-Demande d'allocation journalière faite par le sieur Guinoiseau pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. Approbation.

-Demande d'allocation journalière faite par la Veuve Briantais. Approbation.

### **26 octobre 1913** (p. 100, 101)

-Le Conseil, suite à une circulaire du Préfet, vote une somme de 80 F pour l'assistance aux femmes en couches.

-Le Conseil, suite à une circulaire du Préfet, vote une somme de 100 F pour l'assistance aux familles nombreuses et aux femmes en couches.

-Le Conseil maintient ses décisions au sujet du sieur Breton et décide que M. le Maire ne pourra se présenter devant le Conseil de la Préfecture vu son âge (72 ans) et qu'il n'aurait rien à ajouter aux décisions du Conseil municipal. Le Conseil a l'honneur de prier Messieurs les membres de la Préfecture de vouloir bien accorder au sieur Breton le secours départemental attendu qu'il est bien difficile de connaître son domicile de secours communal.

### **16 novembre 1913** (p. 101 à 104)

-Communiqué d'un arrêté du Préfet. Conseil de Préfecture en date du 8 courant fixant à Eancé le domicile de secours du sieur Breton Pierre. Après délibération, le Conseil fixe le taux de l'allocation mensuelle en faveur du sieur Breton Pierre la somme de 8 F 50 par mois comme pour tous les assistés de la commune.

-M. le Maire fait connaître au Conseil municipal que M. Bécel, Recteur d'Eancé, qui acquittait chaque année depuis 1908 la taxe de mainmorte afférente à l'immeuble du presbytère dont il est locataire, refuse de payer cette taxe pour 1913 attendu que le bail passé entre la commune et lui ne mentionne pas expressément que l'impôt de mainmorte est à sa charge. M. le Recteur s'appuie pour ce refus sur les arrêts du Conseil d'Etat en date du 21 décembre 1888, du 9 février 1869, du Conseil de la Préfecture de la Seine-Inférieure du 20 août 1868, du Tribunal civil de la Seine du 4 juillet 1912. M. le Maire propose en conséquence le paiement par la commune de la taxe mainmorte pour 1913 et demande en outre que les 5 années de taxes qu'il a payées de 1908 à 1912 soient remboursées à M. Bécel. Approbation.

-Liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite : 31.

-Commission pour la révision de la liste électorale : Louis Laîné, François Soulas et Félix Havard.

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1914. *Titulaires* : François Soulas à la Cour, Emile Houssais à la Guérivais, René Morin au Bourg, Auguste Gérard à Villeneuve, Mathurin Vallais fils à la Hervaudière, Pierre Chevalier à la Gandonnais, Joseph Geffray à la Radumerie, Pierre Boulet à Lardouet, Julien Vengeant fils à la Sagourais, Henri Duclos à la Gandonnais. *Suppléants* : Félix Havard à la Thioulais, Pierre Charron à la Voitonnois, Pierre Noury au Plinbois, Eugène Maussion père au Hec, Armand Roulin à la Baumerie, Théophile Bouvry à la Poissonnière, Mathurin Priou à Villeneuve, François Salliot au Gravier, Auguste Boisard au Bourg, Jean Houssais à la Cadorais. *Répartiteurs étrangers* : Joseph Vallais à Martigné-Ferchaud, Pierre Roulin à Martigné-Ferchaud, François Planchenault à Martigné-Ferchaud, Henri Maillard à Senonnes, Armand Bouvet à Rannée, Louis Vengeant à Senonnes, Thomas Poulain à Chelun, Isidore Sorieux à Chelun.

-Demande d'assistance faite par le sieur Julien Deniau âgé de 72 ans, acceptée.

#### **1<sup>er</sup> février 1914** (p. 105 à 107)

-Demande d'assistance faite par la nommée Jeanne Richard femme Grimaud du Plinbois âgée de 52 ans, acceptée.

-Communication de la Commission cantonale par laquelle elle a accueilli la demande ayant pour objet l'inscription de Jeanne Marie Clouet Veuve Lévêque sur la liste des assistés de la commune pour 12 F par mois, sauf le recours de la commune contre son gendre Valotaire pour 6 F par mois. Considérant que le sieur Charles Valotaire demeurant au village de Bodin en notre commune est dans l'aisance, le Conseil a l'honneur de prier Monsieur le Préfet d'autoriser M. le Receveur municipal à faire verser à sa caisse par le sieur Charles Valotaire une somme de 6 F par mois pour la commune à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1913.

-Demande d'allocation journalière faite par la nommée Marie Voiton épouse séparée d'avec son mari le sieur René Leray qui n'habite plus le pays. Le Conseil considérant que la nommée Marie Voiton qui n'a aucune ressource est estropiée du bras droit a 3 enfants dont une fille qui est domestique et

deux fils qui sont soldats, l'aîné à Saint-Cyr de la classe 1911 est soldat dans le service auxiliaire en 1913 avait été ajourné une année, le cadet de la classe 1913 est soldat à Domfront. D'où il suit que l'absence de ses deux fils lui fait un tort considérable attendu qu'avant leur départ au régiment ces deux jeunes gens payaient sur le produit de leur travail le loyer de leur mère et lui aidait à vivre. En conséquence le Conseil a l'honneur de prier Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver la demande de la femme Leray née Marie Voiton.

-Etat nominatif des vieillards, des infirmes, des incurables admis à l'assistance : 13 personnes.  
Approbation.

**1<sup>er</sup> mars 1914** (p. 107, 108)

-Communication d'une lettre de Monsieur le Directeur de l'Enregistrement des Domaines et du timbre adressée à Monsieur le Préfet le 18 décembre 1913 relativement à la jouissance du champ des Nombriels dont la commune en est propriétaire suivant donation qui lui en a été faite par les époux Groulet le 13 mai 1822 à charge d'en affecter les revenus au bénéfice de la cure d'Eancé. Vu la circulaire de Monsieur le Sous Préfet de Vitré en date du 14 février 1914 par laquelle il invite le Conseil municipal à prendre toutes dispositions utiles en vue de la location de la pièce de terre. Après délibération, le Conseil considérant que cette pièce est louée au sieur Salmon demeurant au village du Plinbois pour la somme de dix francs par an maintient ce prix de fermage et décide que cette somme sera versée le premier novembre de chaque année à la caisse du Receveur municipal au compte de la commune à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1913.

-Le Conseil, considérant qu'un certain nombre de jeunes sapins situés dans l'intérieur du cimetière sont nuisibles pour la vente des concessions, d'autres qui penchent et détériorent les tombeaux, pour ces motifs le Conseil prie Monsieur le Préfet d'autoriser M. le Maire à faire abattre ces jeunes sapins qui sont très nuisibles et sans valeur et d'utiliser le tronc pour le chauffage de l'école des garçons, tant qu'aux branches il pourra les donner aux pauvres et les employer au besoin pour décorations.

**8 mars 1914** (p. 109, 110)

-Communication d'une note de M. le Préfet relative à la radiation de la liste d'assistance aux vieillards du sieur Eugène Hamon. Celui-ci a quitté la commune vers le 15 novembre dernier pour aller habiter chez son gendre à Martigné-Ferchaud, après avoir passé quelques semaines chez lui il le fit entrer à l'hôpital de Martigné-Ferchaud où il a été 2 mois, ensuite son gendre l'a fait entrer à Rennes dans un hôpital mais nous ne savons pas lequel.

-Vu l'engagement pris par le sieur Charles Valotaire le 23 février dernier de payer à sa belle-mère la somme mensuelle de 6 F à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1914, le Conseil décide de ramener de 12 F à 6 F l'allocation mensuelle de la Veuve Clouet.

-Demande d'assistance faite par la nommée Cécile Boulay femme Deniau âgée de 70 ans, acceptée.

**25 mai 1914** (p. 110 à 115)

-Communication du dossier relatif à l'assistance comme famille nombreuse au nom du sieur Vital Gérard domicilié à Eancé. Admission acceptée.

-Vente d'herbe du cimetière.

-Compte administratif des recettes et dépenses et budget chemins vicinaux.

**13 septembre 1914** (p. 115)

-Election deux membres pour la révision de la liste électorale de la Chambre de commerce : MM. René Morin et François Soulas.

**29 novembre 1914** (p. 116, 117)

-Communication d'une lettre de Monsieur le Sous Préfet de Vitré relative à la famille Gérard d'Eancé qui recevait deux allocations mensuelles au titre de la loi du 14 juillet 1913. Le Conseil décide qu'il y aurait lieu de continuer une allocation pour un des enfants Gérard attendu que les époux Gérard ont encore quatre enfants au-dessous de treize ans, l'aîné des quatre plus jeunes n'a que onze ans, il habite avec son père qui est domestique dans la Mayenne, les trois autres plus jeunes habitent avec leur mère en la commune d'Eancé.

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1915. *Titulaires* : Louis Théaudière aux Haies, Louis Hunault à la Grée, François Chantebel au Mottay, François Lebreton aux Masses, Jean Marie Vivien au Plinbois, Théophile Bouvry à la Poissonnière, Jean Cochin à la Hamonais, Emmanuel Saligault à la Thioulais, Jean Suhard au bourg, Célestin Havard à Bodin. *Suppléants* : Théophile Gautier à la Thioulais, Eugène André au Plinbois, Marin Gadbin au Mottay, Pierre Boulay à la Hamonais, Aimé Sollier au bourg, Jean Houssais à la Bourgeonnière, Eugène Maussion au Sauzay, Jean Boucault à Bodin, Pierre Chevalier à la Gandonnais, René Hamon à la Bertrie. *Répartiteurs étrangers* : Pierre Georget à Forges, Hyacinthe Hunault à Martigné-Ferchaud, Thomas Poulain à Chelun, François Planchenault à Martigné-Ferchaud, Armand Bouvet à Rannée, Louis Vengeant à Senonnes, Henri Maillard à Senonnes, Jean Lanoë à Martigné-Ferchaud.

-Liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite : 33.

**24 janvier 1915** (p. 118, 119)

-Etat nominatif des vieillards, des infirmes, des incurables admis à l'assistance : 12 personnes. Approbation.

-Demande d'assistance comme vieillard faite par le sieur Pierre Morel demeurant à la Brillardière. Refus car son domicile de secours est La Rouaudière.

-Le Conseil considérant que la main d'œuvre est très rare et qu'il y a beaucoup de fermes où il n'y a plus d'hommes et s'il y en a un il ne peut suffire aux travaux agricoles les plus urgents. Pour ces motifs, le Conseil prie Monsieur le Préfet d'ajourner à une autre année l'élagage des chemins, attendu qu'il y a un grand nombre de cultivateurs soldats et par conséquent il est impossible de faire ce travail.

**21 février 1915** (p. 120)

-Demande d'assistance faite par la nommée Anne Marie Joséphine Mahé femme Gémin domiciliée à La Rouaudière. Elle a quitté la commune le 1<sup>er</sup> novembre 1908 et n'a par conséquent plus son

domicile de secours à Eancé et que son mari est déjà secouru par notre commune que le bureau d'assistance et le Conseil municipal de La Rouaudière ont accepté sa demande. Refus.

**5 avril 1915** (p. 121)

-Communication d'une note de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture par laquelle la commune est mise en demeure d'admettre la nommée Anne Marie Mahé femme Gémin domiciliée à La Rouaudière comme vieillard assistée. Acceptation.

-Demande d'assistance faite par le nommé Jean Chantebel âgé de 74 ans. Accepté.

**18 mai 1915** (p. 122 à 127)

-Comptes recettes et dépenses.

-Demande d'assistance faite par le sieur Célestin Bazille âgé de 77 ans. Accepté.

-Compte administratif et chapitre additionnel pour les chemins vicinaux.

**7 novembre 1915** (p. 128, 129)

-Liste de proposition de classificateurs : Alexis Boucault à la Baumerie, Louis Hunault à la Grée, Louis Baudouin au Tertre, Louis Théaudière aux Haies, François Soulas à la Cour, Théophile Bouvry à la Poissonnière. *Classificateurs étrangers* : Jean Lanoë à Martigné-Ferchaud, Jean Durand à Chelun, Louis Vengeant à Senonnes, Lucien Harel à Retiers.

-Demande d'assistance comme vieillard au nom du sieur François Delaunay qui recevait l'allocation pour l'assistance retraité et qui a droit à l'assistance comme vieillard étant né le 17 août 1845. Accepté.

**12 décembre 1915** (p. 129 à 132)

-Communication de la circulaire de M. le Préfet en date du 12 novembre dernier relative au dégrèvement des prestations des mobilisés. Accord.

-Renouvellement du bail du presbytère qui finira le 1<sup>er</sup> novembre 1916.

-Liste des personnes admises en cas de maladie à l'assistance médicale gratuite en 1916 : 34.

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1916. *Titulaires* : Louis Théaudière aux Haies, Louis Hunault à la Grée, François Chantebel au Mottay, François Lebreton aux Masses, Jean Vivien au Plinbois, Félix Havard à la Thioulais, François Soulas à la Cour, Célestin Havard à Bodin, Julien Robert au Sauzay, Charles Valotaire à Bodin. *Suppléants* : Théolophile Gautier à la Thioulais, Louis Baudouin au Tertre, Mathurin Vallais fils à la Hervaudière, François Pourias au Bois Déré, Félix Jamelot au Bois Déré, Auguste Gérard à Villeneuve, Joseph Trovalet à la Poissonnière, Auguste Havard à la Voitonnois, Pierre Boulet à Lardouet, Alexandre Tabouret à Vauvert. *Répartiteurs étrangers* : Pierre Georget à Forges, Hyacinthe Hunault à Martigné-Ferchaud, Thomas Poulain à Chelun, François Planchenault à Martigné-Ferchaud, Armand Bouvet à Rannée, Louis Vengeant à Senonnes, Jean Lanoë à Martigné-Ferchaud, Jean Durand à Chelun.

-Demande d'assistance comme vieillard au nom du sieur Louis Mahot âgé de 71 ans. Accepté.

-Demande d'assistance comme incurable au nom de la nommée Victoire Gendron Veuve Corvé âgée de 63 ans. Acceptée.

**20 février 1916** (p. 132)

-Communication des instructions relatives à la nomination des membres du Comité communal d'action agricole. Ont été nommés : Louis Baudouin au Tertre, Jean Vivien au Plinbois, Pierre Boulet à Lardouet.

**27 février 1916** (p. 133)

-M. le Maire invite la Commission à élire un vice-président : M. Boucault, et à nommer un délégué : M. Bouvet, maire : membre du Comité cantonal.

**22 mai 1916** (p. 134 à 143)

-Recettes et dépenses. Compte administratif. Budget. Chemins vicinaux. Bureau de bienfaisance.

-Demande d'assistance comme vieillard au nom de la nommée Emilie Boulay qui recevait l'allocation pour l'assistance retraite et qui a droit à l'assistance comme vieillard étant née à Eancé le 5 avril 1846. Acceptée.

-Considérant que depuis leur arrivée à Eancé le 26 février 1915 les propriétaires des maisons occupées par les réfugiés n'ont jamais été payés. En conséquence le Conseil vote une somme de 165 F pour les propriétaires Chevalier, Letort et Durand.

-Demande d'assistance comme vieillard faite par la nommée Joséphine Lourdais Veuve Naturel âgée de 85 ans. Acceptée.

-Demande d'assistance comme vieillard faite par le sieur René Cronier âgé de 70 ans. Accepté.

-Demande d'assistance comme incurable faite par la nommée Sainte Rouflet Veuve Deniau âgée de 62 ans qui est presque aveugle. Acceptée.

-Demande d'assistance comme incurable faite par la nommée Rose Hervocho Veuve Perdriel. Acceptée.

-Demande d'assistance comme vieillard faite par la nommée Rose Malonais femme qui a son domicile de secours pour la commune de La Rouaudière. Acceptée à condition que ce sera la commune de La Rouaudière qui paiera l'allocation.

**26 novembre 1916** (p. 143 à 145)

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1917. *Titulaires* : François Lebreton aux Masses, Jean Vivien au Plinbois, Félix Havard à la Thioulais, François Soulas à la Cour, Célestin Havard à Bodin, Julien Robert au Sauzay, Charles Valotaire à Bodin, Pierre Noury au Plinbois, Pierre Charron à la Claie, Jean Suhard au Bourg. *Suppléants* : François Pourias au Bois Déré, Félix Jamelot au Bois Déré, Auguste Gérard à Villeneuve, Pierre Boulet à Lardouet, Alexandre Tabouret à Vauvert, Auguste Boisard au Bourg, Julien Poulain au Bourg, Pierre Maugendre au Bourg, Augustin Chantebel au Hec. *Répartiteurs étrangers* : Thomas Poulain à Chelun, François Planchenault à Martigné-Ferchaud, Jean

Durand à Chelun, Hyacinthe Hunault à Martigné-Ferchaud, Pierre Georget à Forges, Gustave Belloir à Martigné-Ferchaud.

-Liste des personnes admises en cas de maladie à l'assistance médicale gratuite en 1917 : 35.

-Demande d'assistance comme incurable faite par la nommée Joséphine Huard Veuve Gérard âgée de 64 ans qui est presque aveugle. Acceptée.

**30 décembre 1916** (p. 146)

-Le Conseil vote pour deux années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1917 une imposition extraordinaire devant produire 250 F par année pour salaire d'un cantonnier pour l'entretien des chemins vicinaux.

**21 mai 1917** (p. 147 à 152)

-Communication d'un rapport de l'Agent voyer cantonal relatif à l'indemnité au cantonnier Louis Grielles.

-Compte administratif et budget. Service vicinal.

**22 juillet 1917** (p. 152, 153)

-Suite à l'indemnité votée au cantonnier Grielles pour cherté de vie, il est voté également 5 F par mois pour sa femme Marie Chicot.

-Le Conseil municipal, considérant que le contingent de foin imposé à la commune pour le ravitaillement est trop élevé relativement à la mauvaise récolte, prie l'administration de réduire de moitié le contingent imposé à la commune et demande que le prix du quintal soit fixé à 20 F au lieu de 13 F.

**2 septembre 1917** (p.153)

-Le Conseil vote une imposition extraordinaire devant produire 250 F par année pour salaire d'un cantonnier pour l'entretien des chemins vicinaux.

**16 septembre 1917** (p.154)

-Communication d'une circulaire relative à la nomination d'une commission arbitrale chargée de régler les litiges relatifs à la résiliation des baux ruraux.

-Le Conseil considérant que le sieur Jean Letort chargé de l'entretien du cimetière n'est pas payé assez cher pour faire ce travail vote une somme de 5 F à titre de gratification.

**25 novembre 1917** (p.155 à 157)

-Considérant que sept ou huit cultivateurs de la commune sont venus déclarer à la mairie avoir l'intention de faire distiller du cidre pour faire de l'eau de vie, en conséquence le Conseil a l'honneur de prier Monsieur le Préfet de vouloir bien donner son approbation. Cette distillerie se ferait auprès de l'abreuvoir de la métairie de la Cour et serait très bien placée.

-Liste des personnes admises en cas de maladie à l'assistance médicale gratuite en 1917 : 42.



-Demande d'assistance comme vieillard faite par la nommée Philomène Gouesbet Veuve Boucault âgée de 73 ans. Acceptée.

-Demande d'assistance comme vieillard faite par le sieur Pierre Chapelle âgée de 71 ans. Accepté.

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1918. *Titulaires* : François Soulas à la Cour, Célestin Havard à Bodin, Julien Robert au Sauzay, Charles Valotaire à Bodin, Pierre Noury au Plinbois, Pierre Charron à la Claie, Jean Suhard au Bourg, Augustin Boulet au Jaunay, Eugène Maussion au Sauzay, Théophile Gautier à la Thioulais. *Suppléants* : Félix Jamelot au Bois Déré, François Pourias à la Roussière, Auguste Gérard à Villeneuve, Pierre Boulay à la Hamonais, Aimé Sollier au Bourg, Marin Guilbin au Mottay, Armand Bouvet à la Sagourais, René Robert à la Bertrie, François Havard à la Croix, Louis Blin au Bourg. *Répartiteurs étrangers* : Thomas Poulain à Chelun, François Planchenault à Martigné-Ferchaud, Jean Durand à Chelun, Roulin à Martigné-Ferchaud, Louis Vengeant à Senonnes, Henri Maillard à Senonnes, Jean Lanoë à Martigné-Ferchaud.

### **16 décembre 1917** (p.157, 158)

-Communication d'une circulaire de Monsieur le Préfet relative à la validation d'une somme de 65 000 F don de la Croix Rouge américaine. Après avoir délibéré le Conseil accepte avec reconnaissance le don de la Croix Rouge américaine et fait les propositions suivantes : 1. Marie Morel âgée de 23 ans journalière veuve du sieur Julien Rimbart Mort pour la France a été tué à l'ennemi laissant à la charge de sa veuve deux enfants un garçon âgé de 4 ans et une fille âgée de 3 ans et elle n'a aucune ressource, avant la guerre elle exploitait avec son mari une ferme de 18 ha, elle est très nécessiteuse. 2. Philomène Perroche, cultivatrice veuve du sieur Armand Georget Mort pour la France laissant à la charge de sa veuve deux filles âgées de 5 ans et de 3 ans, avec l'aide de ses parents elle continue d'exploiter une ferme d'environ 8 ha qu'elle exploitait avec son mari avant la guerre. Telles sont au point de vue du Conseil les veuves les plus nécessiteuses de la commune.

### **30 décembre 1917** (p.158, 159)

-Demande d'assistance de la Veuve Morantin, refus car le couple n'a habité la commune que onze mois.

### **13 janvier 1918** (p.159, 160)

-Communication de la délibération du Bureau de bienfaisance relative à la vente de *ragoles* mortes sur les immeubles appartenant au Bureau de bienfaisance.

### **17 février 1918** (p.160)

-Communication d'une lettre de Madame l'Inspectrice primaire de Vitré pour nous informer que Madame Veuve Huet serait désireuse de continuer à loger dans le bâtiment de l'école des garçons. Accord, elle devra payer une indemnité à la commune de 10 F par mois à partir du 1<sup>er</sup> mars. D'ailleurs, Madame Huet a quitté Eancé pour aller habiter chez sa fille dans la Mayenne. La commune pourrait louer le jardin pour cultiver des pommes de terre et des légumes. Attente de la décision de l'Administration.

### **17 mars 1918** (p.161, 162)

-Demandes d'assistance pour famille nombreuse du sieur Pierre Gérard cultivateur demeurant à la Roussière père de 8 enfants, l'aîné est né le 22 mai 1904 et le plus jeune le 25 octobre 1917, le sieur Gérard est propriétaire d'une partie de la ferme qu'il exploite. L'autre demande est faite par le sieur Félix Jamelot cultivateur demeurant au Bois Déré qui est père de 6 enfants vivants, l'aîné est né le 19 janvier 1908 et le plus jeune le 14 novembre 1914. Accord pour allocation pour 5 F par mois.

**7 avril 1918** (p.162)

-Communication sur les modifications apportées aux baux à loyer par l'état de guerre.

**28 mai 1918** (p.163 à 166)

-Compte administratif. Budget. Chemins vicinaux.

**10 novembre 1918** (p.167, 168). Présidence de M. Boucault, adjoint

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1919. *Titulaires* : Jean Boucault à la Garenne, François Jolys à la Poissonnière, Augustin Chantebel au Hec, Auguste Bannetel au Bourg, Pierre Gérard au Sauzay, Jean Cochin à la Hamonais, Pierre Noury au Plin-bois, François Chantebel au Mottay, Eugène Maussion à la Brillardière, Louis Théaudière aux Haies. *Suppléants* : Jean Marie Vivien au Plin-bois, Julien Poulain au Bourg, Jean Marie Perroche à la Haie Jolive, Augustin Boulet au Jaunay, René Robert à la Bertrie, Armand Bouvet à la Sagourais, Louis Blin au Bourg, Mathurin Vallais à la Hervaudière, Théophile Bouvry à la Poissonnière, François Leray à la Guérivais. *Répartiteurs étrangers* : Joseph Valais à Martigné-Ferchaud, Louis Vengeant à Senonnes, Lucien Harel à Retiers, Pierre Gasnier à Forges, Henri Maillard à Senonnes, Joseph David à La Guerche, Pierre Jolys à Martigné-Ferchaud, Jean Marie Lanoë à Saint Mauran Martigné-Ferchaud.

-Demande d'assistance en faveur du nommé René Peltier âgé de 71 ans. Accepté.

-Demande d'assistance comme vieillard faite par le sieur Félix Peltier âgé de 71 ans. Accepté.

**24 mai 1919** (p.168, 169). Présidence de M. Soulas, conseiller

-Indemnités de cherté dues au cantonnier Grielles.

**31 août 1919** (p.169). Présidence de M. Soulas, conseiller

-Le bail des diverses parcelles de terre ayant dépendu de la Fabrique d'Eancé et louées à divers propriétaires et fermiers de la commune d'Eancé est expiré au 1<sup>er</sup> novembre 1918. Demande de renouvellement.

**9 novembre 1919** (p.170). Présidence de M. Soulas, conseiller

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1920. *Titulaires* : René Morin au Bourg, François Charron à la Roussière, Eugène Maussion au Hec, Emmanuel Saligot à la Thioulais, Joseph Labbé à la Brillardière, Constant Houssais au Mottay, Louis Dutertre au Plin-bois, Jean Marie Vengeant à la Sagourais, Julien Bazin à la Guérivais, Célestin Havard à Bodin. *Suppléants* : Aimé Sollier au Bourg, Armand Roulin à la Baumerie, François Baucherel au Bois Déré, François Jolys à la Poissonnière, Jean Cochin à la Hamonais, Auguste Havard à la Voitonnois, Louis Houssais à la Guéroulais, Auguste Maussion à la Radumerie, Jean Marie Perroche à la Haie Jolive, François Chantebel au Mottay.

*Répartiteurs étrangers* : Thomas Poulain à Chelun, François Planchenault à Martigné-Ferchaud, Jean Ouvrard à Chelun, Emile Richard à Martigné-Ferchaud, Pierre Roulin à Martigné-Ferchaud, Auguste Salmon à Martigné-Ferchaud, Hyacinthe Geffray à Martigné-Ferchaud, Gustave Belloir à Martigné-Ferchaud.

**10 décembre 1919** (p.171). Présidence de Jean Marie Vivien, maire

-Présents : Jean Vivien, maire ; Augustin Boulet ; Louis Baudouin ; Théophile Bouvry ; François Jolys ; Armand Roulin ; Auguste Bannetel ; Louis Valais ; Julien Robert ; Julien Poulain ; Alphonse Théaudière ; François Soulas.

-Election 2 délégués et 1 suppléant pour les Sénatoriales : François Soulas (7 voix) et Louis Valais (7 voix), Louis Baudouin (12 voix).

**28 novembre 1920** (p.174)

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1921. *Titulaires* : Aimé Sollier au Bourg, , Constant Houssais au Mottay, Auguste Roulin au Bois Déré, , Julien Vengeant à la Sagourais, Pierre Boulay à la Hamonais, Théophile Gautier, Ange Bodin à la Gandonnais, Charles Valotaire à Bodin, Louis Baudouin au Tertre, Prosper Duclos au Sauzay, Jean Suhard à Vauvert. *Suppléants* : Jean Leluron au Bourg, Augustin Boulet au Jaunay, Joseph Charron au Châtelier, Alexis Boucault à la Baumerie, François Jolys à la Métairie Neuve, Eugène Maussion au Hec, François Leray à la Guérivais, Louis Lanoë à la Guéroulais, Julien Tessier à la Bizolais, Pierre Gérard au Sauzay. *Répartiteurs étrangers* : Pierre Jolys à Martigné-Ferchaud, Joseph Valais à la Pillardière Martigné-Ferchaud, Hyacinthe Hunault à Martigné-Ferchaud, Jean Durand à Chelun, Armand Laurent à Villepôt, René Micault à Forges, René Planchenault à Martigné-Ferchaud, Louis Vengeant au bourg de Senonnes.

**27 novembre 1921** (p.176)

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1922. *Titulaires* : René Morin au Bourg, Pierre Gérard à la Roussière, Eugène Tual au Plin-bois, Armand André à la Poissonnière, Victor Demé à la Hamonais, Emmanuel Saligot à la Thioulais, Louis Hunault à la Grée, Louis Roulin. *Suppléants* : Louis Valais au Châtelier, Pierre Boulet à Lardouet, Julien Vengeant à la Sagourais, Augustin Chantebel au Hec, Ferdinand Laîné à la Guérivais, Etienne Chantebel à la Guéroulais, Théaudière aux Haies, Henri Morel au Bourg. *Répartiteurs étrangers* : Hyacinthe Geffray à Martigné-Ferchaud, Jean Marie Cadiot, François Micault à Forges, Henri Maillard à Senonnes, Louis Théaudière à Chelun, Louis Vengeant à Senonnes.

-Commission pour la révision de la liste électorale : François Jolys, Augustin Boulet, Alphonse Théaudière.

-Demande d'assistance comme infirme et incurable.

-Liste des personnes admises en cas de maladie à l'assistance médicale gratuite en 1922 : 30.

**26 février 1922** (p.177, 178)

-Mémoire des travaux exécutés au cours de l'été dernier par M. Frangeul entrepreneur à Martigné-Ferchaud pour l'approfondissement du puits communal et l'aménagement de la pompe publique qui

y a été adoptée. Le Maire rappelle qu'en raison de l'extrême urgence la population menaçant d'être privée complètement d'eau les travaux ont dû être engagés par voie de régie et ont pu être menés à bonne fin.

-Monsieur le Sous Préfet. Comme suite à votre demande de vous adresser ci inclus le plan du Monument commémoratif aux morts de la grande guerre élevé à Eancé et devant être joint à l'appui de la délibération du Conseil municipal en date du 26 février dernier demandant l'autorisation d'affecter au paiement des travaux la somme de 2 007 F à prélever sur les fonds du budget additionnel de l'exercice 1921. Quant à la question de l'emblème religieux qui figurait au projet primitif des ordres nécessaires ont été donnés à l'entrepreneur pour la faire disparaître.

**31 mai 1922** (p.178, 179)

-Les bâtiments communaux ont besoin de réparations d'entretien urgent. Demande que Monsieur le Préfet veuille bien autoriser Monsieur Renaud agent voyer cantonal à Retiers à établir les plans et devis des dites réparations.

**17 septembre 1922** (p.179, 180)

-Projet de réparations d'entretien à faire au presbytère communal s'élevant à 7 300 F. Accord mais absence dans la région d'entrepreneurs susceptibles de se charger de l'ensemble des travaux.

**26 novembre 1922** (p.180, 181)

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1923. *Titulaires* : Mathurin Valais à la Hervaudière, Alexis Boucault à la Baumerie, Armand André à la Poissonnière, Julien Bazin à la Guérivais, Etienne Chantebel à la Guéroulais, Joseph Soulas à Bodin, Prosper Duclos au Sauzay, Henry Morel au Bourg. *Suppléants* : Louis Valais au Châtelier, Pierre Noury au Plin bois, Louis Colas au Breil, Victor Demé à la Hamonais, Pierre Leray à la Thioulais, Louis Baudouin au Tertre, Jean Suhard à Vauvert, Julien Rimbart au bourg. *Répartiteurs étrangers* : Joseph Valais à Martigné-Ferchaud, François Planchenault à Martigné-Ferchaud, Pierre Jolys à Martigné-Ferchaud, Louis Hermenier à La Guerche.

-Demande d'allocation comme infirme et incurable. Acceptée.

**30 mai 1923** (p.182, 183)

-Projet de marché passé avec M. Corbin entrepreneur à Martigné-Ferchaud pour la réfection de la couverture et de la zinguerie du presbytère. Accord.

-Le Conseil municipal prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser M. Renaud à dresser les plans et devis de l'installation du pont bascule projeté.

**26 août 1923** (p.183)

-Projet du marché passé entre la maison Duchêne de Lyon pour la fourniture du pont bascule. Accord pour la somme de 5 410 F.

-Après examen du projet de marché avec Monsieur Chevrel granitier à Chauvigné pour la fourniture de la pierre de taille de granit nécessaire à la construction du pont bascule projeté, dépense de 1 275 F.

## **25 novembre 1923** (p.184 à 188)

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1924. *Titulaires* : Louis Colas au Breil, Julien Bazin à la Guérivais, Julien Tessier à la Radumerie, Jean Suhard à Vauvert, Constant Houssais au Mottay, François Beaucherel au Bois Déré, Jean Marie Jameux au Plin-bois, François à la Cour. *Suppléants* : Pierre Boulay à la Hamonais, François Leray à la Guérivais, Louis Baudouin au Tertre, Victor Esnault à la Brillardière, Louis Blin au Bourg, Louis Baudouin au Châtelier, Pierre Boulet à Lardouet, Auguste Roulin au Bois Déré. *Répartiteurs étrangers* : Joseph Valais à Martigné-Ferchaud, Louis Théaudière à Chelun, Pierre Jolys à Martigné-Ferchaud, Pierre Laurent à Villepôt.

-Le Maire soumet au Conseil municipal la question d'électrification de la commune d'Eancé dans les conditions posées par la Dépêche préfectorale du 22 octobre 1923 par son rattachement au réseau créé par le Département. Adhésion sans réserve au programme général d'électrification du Département et le rattachement de la commune au réseau. Engagement de principe de noter la participation de la commune à la construction de son réseau local en tablant sur une dépense approximative de 50 F par habitant de l'agglomération.

-Approbation du marché avec M. Frangeul entrepreneur à Martigné-Ferchaud pour établissement de maçonnerie de fondations du pont bascule.

## **2 décembre 1923** à 8 heures (p.189, 190)

-Elections délégués pour les Sénatoriales : MM. Valais et Soulas (10 voix) et M. Beaudouin (9 voix), suppléant.

## **23 décembre 1923** (p.191, 192)

-Demande d'autorisation formulée par M. Auguste Boisard, charron à Eancé au sujet de l'établissement de lignes particulières de distribution d'énergie électrique empruntant les chemins de grande communication N° 53 et 95 et les chemins ordinaires N° 53 et 95 et les chemins vicinaux ordinaires N° 8 et 10 dans le bourg d'Eancé. Le Conseil après délibération permet à M. Boisard d'établir l'éclairage électrique à sa maison de demeure et à celle se trouvant sur le chemin de grande communication N° 53, maisons qui lui appartiennent ; mais rejette la demande faite pour les chemins de grande communication N° 95 et vicinaux N° 8 et 10 et maintient sa délibération du 25 novembre dernier.

## **24 février 1924** (p.192, 193)

-Passage du marché avec M. Frangeul pour la somme de 1 450 F.

-Demande d'assistance comme vieillard.

## **4 juin 1924** (p.194)

-M. Busnel, receveur municipal.

## **22 novembre 1924** (p.195)

-Liste de proposition de répartiteurs pour 1925. *Titulaires* : Julien Vengeant à la Sagourais, Ferdinand Laîné à la Guérivais, Jean Marie Perroche à la Haie Jolive, Augustin Boulet au Jaunay, Louis Baudouin

au Tertre, Louis Valais au Châtelier, Pierre Noury père au Plinbois, Hamard à la Poissonnière.

*Suppléants* : Louis Blin au Bourg, Julien Poulain au Bourg, Bodin à la Gandonnais, Julien Tessier à la Radumerie, Constant Houssais, François Lebreton aux Masses, Jean Groulet à la Roussière, François Baucherel. *Répartiteurs étrangers* : Hyacinthé Geffray à Martigné-Ferchaud, Pierre Jolys à Martigné-Ferchaud, François Levêque à Noyal, Pierre Roulin à Martigné-Ferchaud.

**17 mai 1925** (p.196 à 198)

-Installation du Conseil municipal, du maire et des adjoints à la suite des opérations du 3 mai : François Jolys, Louis Valais, Augustin Boulet, Armand Roulin, Julien Bazin, Louis Baudouin, Jean Vivien, Alphonse Théaudière, Julien Poulain, Théophile Bouvry, Auguste Bannetel, Joseph Soulas. Maire : Jean Vivien (10 voix). Adjoint : Louis Valais (10 voix).

-Election délégués Commission administrative : M. Bécel, desservant (12 voix) et M. Armand Roulin (12 voix).

**10 juin 1925** (p.199)

-Tarifs concessions cimetière.

-Demande d'allocation comme infirme et incurable.

